

# ALERTE A LA "PROCEDURE V.E." !

A partir d'avril 2009, la procédure "Véhicule Endommagé" entre en vigueur :

Lors d'un contrôle ou d'une verbalisation, les forces de l'ordre pourront décréter que votre auto ou votre moto présente un danger, ce qui entraînera :

- La **confiscation** de la carte grise
- Le **remorquage à vos frais** du véhicule chez un expert
- L'**expertise du véhicule, à vos frais**

Si l'expert juge votre véhicule en bon état et conforme à son homologation, vous pourrez récupérer votre carte grise en préfecture, mais **tous les frais resteront à votre charge.**

Si l'expert n'est pas satisfait :

- **Réparation** du point en cause et **remise aux normes** par un professionnel
- Contre-visite d'expert, qui vérifiera de nouveau tout le véhicule, **toujours de votre poche.**

**VE : votre moto en garde à vue**



**VE : un contrôle technique technique à 350C minimum**

Cela a deux conséquences principales :

- Techniquement, c'est la *fin de toute forme de personnalisation* des véhicules : échappement, motorisation, carrosserie...

- Et surtout, cela donne **un nouveau pouvoir complètement disproportionné aux policiers et gendarmes** ! Vous refusez de signer un PV, votre tête ne leur plaît pas, vous osez intervenir sur un cas d'injustice flagrant ? **Sans justification ni recours**, vous risquez de vous retrouver piéton, avec dans le meilleur des cas des centaines d'euros à votre charge, même si l'expertise admet que votre véhicule est impeccable. La seule garantie qu'on nous accorde est une application "avec discernement" ; mais on le connaît, le discernement de la police, il n'y a qu'à voir ce qui se passe en matière de vitesse, de stationnement, etc.

Voitures, utilitaires, camions, motos, scooters, **nous sommes TOUS concernés.** Allons-nous accepter ce dispositif absurde, sans effet réel sur la sécurité, qui ne servira une fois de plus qu'à développer la peur du gendarme et à ponctionner toujours plus d'argent - sans compter tout ce qu'implique la confiscation abusive de votre véhicule pendant au moins plusieurs semaines ? Certainement pas ! **Les abus de pouvoir, les privations de liberté, le racket permanent, ça suffit.**

Renseignez-vous, diffusez l'info, contactez vos élus locaux et nationaux, et quel que soit votre véhicule, **venez manifester avec la FFMC, partout en France, le week-end du 21-22 mars.**